PETIT MORTIER
EN MARBRE
DE L'ÉPOQUE ROMAINE

PAR

M. l'Abbé Henry THÉDENAT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE



CAEN
HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE FROIDE, 2 ET 4

1891

PETIT MORTIER

EN MARBRE

DE L'ÉPOQUE ROMAINE

PAR

M. l'Abbé Henry THÉDENAT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1891

Extrait du *Bulletin Monumental.* — Année 1890.

PETIT MORTIER EN MARBRE

de l'époque romaine

Le petit monument dont le dessin est joint à cette courte notice fait partie de ma très modeste collection.

La provenance m'en est inconnue.

C'est une petite plaque en calcaire jurassique, d'un brun très clair, moucheté de taches ferrugineuses. Elle a environ neuf centimètres de long, sept de large, et, dans ses parties les plus épaisses, douze millimètres. Une des faces a été taillée en biseau, de sorte que, sur tout le pourtour, la tranche n'a que sept millimètres d'épaisseur.

La face non biseautée est munie, à sa partie centrale, d'un creux ovale, en forme de godet, dont les contours sont d'une parfaite régularité.

Cet ustensile est un de ces petits mortiers appelés par les Grecs *ἀκόνη* et par les Romains *coticula*. Tous ceux que l'on a trouvés jusqu'ici répondent plus ou moins à la description qui vient d'être faite. Les dimensions varient peu ; le biseau existe toujours ; le godet central manque quelquefois, mais se rencontre encore tres souvent.

Celui que je publie ici offre quelques particularités.

Une de ses tranches porte, gravé en creux et en lettres assez irrégulières, le nom :

TVLIVS

probablement celui d'un des propriétaires de ce petit mortier.

Sur la tranche opposée, on lit le chiffre :

VI

La face où est creusé le godet a seule été polie ; celle dont les bords sont biseautés est restée fruste.





MORTIER D'OCULISTE ROMAIN AVEC SON PILON.

Mais ce qui fait le principal intérêt de ce mortier, c'est qu'il est bien complet et a conservé son pilon. Je n'en connais pas d'autre exemple.

Le pilon est taillé dans un calcaire tournant au silex, choisi de préférence au marbre, parce qu'il est plus dur. Sa couleur, sans être exactement celle du mortier, s'en rapproche cependant assez pour que les deux pièces soient très bien appareillées.

Il a trente-sept millimètres de hauteur, vingt-et-un de largeur et dix-huit d'épaisseur à sa plus grosse extrémité. Une des faces, celle que représente le dessin, est bombée dans la partie inférieure pour former le pilon ; l'autre face est complètement plate. Sur chacun des côtés, une petite cavité semble avoir été faite à dessein, afin que les deux doigts aient plus de prise pour tenir et faire manœuvrer le pilon.

Ces *coticulae* étaient employés à des usages divers. On les a classés parmi les molettes sur lesquelles les peintres broyaient leurs couleurs ; les objets avec lesquels plusieurs d'entre eux ont été trouvés dans des sépultures permettent de supposer que les femmes en possédaient parmi leurs objets de toilette, et les employaient à écraser le fard ou le noir pour les yeux. Enfin, ce qui ressort le plus clairement des découvertes archéologiques et des textes des auteurs, c'est que les médecins et, parmi les médecins, les oculistes surtout, s'en servaient pour triturer des substances médicinales et les collyres secs. Plusieurs fois, en effet, on a trouvé, dans les fouilles, des *coticulae* avec les cachets d'oculistes (1).

Quant aux textes, ils sont assez riches en renseignements et quelques-uns remontent à une respectable antiquité.

Comme le mot latin *coticula* qui lui correspond, le

(1) Cf. Villefosse-Thédenat, *Bulletin Monumental*, 1883, p. 343 et suiv. ; Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° COTICULA, à la fin.

mot grec ἀκόνη signifie à la fois pierre de touche, pierre à aiguiser, et petit mortier. Le choix de ce mot, dans les deux langues, indique que les mortiers étaient faits avec des pierres dures et d'un grain très fin. Pline dit qu'on en fabriquait d'excellents avec l'agathe, dont la vue seule était bonne pour les yeux :

« *Medici coticulas inde faciunt. Spectasse etiam prodest oculis* » (1).

Dans un autre passage, Pline énumère les espèces de pierre qu'il est préférable d'employer pour les mortiers des médecins et autres. Les pierres les plus recherchées pour la fabrication des mortiers destinés aux oculistes sont, dit-il, celles qui rendent un suc :

« *Ii autem lapides, qui succum reddunt, oculorum medicamentis utiles existimantur : ideoque Aethiopici maxime ad ea probantur* » (2).

Sans approfondir cette propriété spéciale aux pierres d'Éthiopie, revenons au mot ἀκόνη.

Galien, qui lui-même appelait ces petits mortiers ἰατρικὴ ἀκόνη (3), nous dit, dans son glossaire des termes employés par Hippocrate, que le célèbre médecin grec leur donnait aussi ce nom :

« Ἀκόνην ἐν τοῖς προσκειμένοις τῷ περὶ διαίτης, οὕτως ὠνόμασε τὴν θυίαν » (4).

Nous retrouvons en effet ce passage dans Hippo-

(1) H. N., XXXVII, LIV (X), 2 (édition Littré).

(2) *Ibid.*, XXXVI, XLIII (XXII), 1.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. V ; t. XII, p. 718 et 720 (éd. Kühn).

(4) Τῶν Ἱπποκράτους γλωσσῶν ἐξήγησις, verbo Ἀκόνη, t. XIX, p. 72 : « Ἀκόνην, *cotem, in adjunctis libro de ratione victus, sic nominavit mortarium* (Les traductions latines que je donne en note sont empruntées à l'édition Kühn).

crate ; et justement c'est une prescription pour les yeux :

« Ἐβένου δραχμὴν, χαλκοῦ κεκαυμένου ἐννέα ὀβολοὺς ἐπ' ἀκόνης τρίβων, κρόκου τριόβολον » (1).

Galien, après avoir signalé l'existence de ce mot dans le vocabulaire d'Hippocrate, continue ainsi :

» Ὡσαύτως δὲ αὐτῷ καὶ ὁ Θεόφραστος ἐν τῷ περὶ φυτῶν ὀγδόῳ » (2).

Comme le traité de Théophraste Περὶ φυτῶν ἱστορίας est parvenu jusqu'à nous, il est facile de vérifier la citation de Galien. Et en effet, non pas dans le livre VIII, comme le dit Galien (les divisions ont pu être changées depuis), mais dans le livre IX, nous trouvons le mot ἀκόνη employé dans le sens de mortier; et là encore il s'agit du bois d'ébène et d'une préparation contre les ophthalmies :

« Τὸ δὲ τῆς ἐβένου ξύλον... χρήσιμον... πρὸς ὀφθαλμίας ἀκόνῃ τριβόμενον » (3).

Mais comment admettre qu'il ait été possible, dans des mortiers si petits, de broyer une substance aussi dure que le bois d'ébène? Ne fallait-il pas, pour cette opération, des bras vigoureux, un lourd pilon et un mortier capable de résister à ses coups?

Un texte de Dioscoride nous rassure sur cette difficulté, car il est permis d'en conclure que le bois

(1) Περὶ διαίτης ὀξέων, dans le t. II des œuvres, p. 99, (édit. Kühn): *Ebeni drachmam, aeris usti obolos novem in cote terito, croci obolos tres.*

(2) Galien, ibid. : *Similiterque Theophrastus [nominavit mortarium] in libro de stirpibus octavo.*

(3) Theophraste, Περὶ φυτῶν ἱστορίας, l. IX, c. xx, 4 (éd. Didot) : *Ebeni lignum..... utile est ad ophthalmias in cote tritum.*

d'ébène passait d'abord au feu et n'entrait dans le mortier qu'à l'état de charbon :

« Τεθεῖσά τε ἐπ' ἀνθράκων μετ' εὐωδίας καὶ δίχα καπνοῦ ἐκθυμιωμένη · ἡ δὲ πρόσφατος διὰ τὴν λιπαρίαν ἀνάπτεται, πυρὶ προσαφθεῖσα · τριφθεῖσα δὲ ἐπ' ακόνης ὑπόκιῤῥος γίνεται » (1).

Le même auteur nous explique même, un peu plus loin, comment on le réduit en charbon :

« Καίεται δὲ ἐν ὠμῇ χύτρᾳ, ἕως ἂν ἀνθρακωθῇ, καὶ πλύνεται ὡς ὁ κεκαυμένος μόλιβδος · ἁρμόζει δὲ τὸ τοιοῦτον πρὸς ψωροφθαλμίας καὶ ξηροφθαλμίας » (2).

Et dans le texte suivant, extrait du même chapitre, il ne peut être question que de bois d'ébène préalablement réduit en charbon :

« Εἰ δέ τις ποιήσας ἐξ αὐτῆς [ἐβένου] ἀκόνιον χρῷτο εἰς τὰ κολλύρια, βέλτιον ἐνεργήσει » (3).

Le sens particulier donné dans ce texte au mot ἀκόνιον est à remarquer (4).

(1) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. CXXIX ; œuvres, t. I, p. 121 : *Prunis imposita [ebenus] cum odore jucundo et citra fumum uritur. Recens vero igni admota ob pinguedinem accenditur et, ad cotem trita, subfulva redditur.*

(2) Ibid., p. 122 : *Uritur etiam in fictili novo donec in carbones redigatur; lavaturque plumbi usti modo, itaque praeparatum scabiosis aridisque oculorum inflammationibus conducit.*

(3) Ibid. : *Si quis ex ea [ebeno] (ad cotem trita) pulverem subtilissimum ad collyria adhibuerit, melius aget.*

(4) Cf. Dioscorides, ibid., l. IV, c. CXLIII, t. I, p. 811 :

« Γίνεται δὲ καὶ κολλύρια ἐξ αὐτοῦ [αἱματίτου λίθου] καὶ ἀκόνια, πρὸς τὰ ἐν ὀφθαλμοῖς πάθη ἐπιτήδεια. »

Dans ces textes, le mot ἀκόνιον ou ἀκόνια est un adjectif qui se rapporte au mot φάρμακον ou φάρμακα sous-entendu et signifie remède broyé sur l'ἀκόνῃ. Cf. Etienne, *Thesaurus*, verbo ἀκόνιον, à la fin (édit. Didot).

Pline aussi avait attesté les vertus de l'ébène pour la vue :

« *Scobem ejus oculis unice mederi dicunt; lignoque ad cotem trito, cum passo caliginem discutit. Ex aqua vero radice, albugines oculorum* (1). »

M. Littré, dans son excellente traduction de Pline, a ainsi interprété ce passage :

« *La râclure de ce même bois, frotté contre une meule à aiguiser, dissipe, dans du vin cuit, les brouillards de la vue.* »

Je ne crois pas cette traduction exacte. Les mots *ad cotem trito* ne signifient pas ici *frotté contre une meule à aiguiser*, mais *broyé sur une pierre dure*, c'est-à-dire sur un de ces petits mortiers dont se servaient les médecins ; *cotem* est ici synonyme de *coticulam*. Pline, en effet, a traduit l'expression grecque ἐπ' ἀκόνης τρίβειν. Cela me paraît d'autant plus évident que, dans ce même texte, Pline a mentionné comme devant être broyée *ad cotem* la même substance que les médecins grecs recommandent de broyer ἐπ' ἀκόνης — le bois d'ébène — et lui attribue les mêmes propriétés médicales.

Il me paraît probable qu'il faut également donner au mot *cotibus* le sens de *mortier* dans cet autre texte du même auteur ; il s'agit de l'anthracite que Pline classe dans la même famille que l'hématite :

« *Attritum aquariis cotibus reddere ab ea parte, quae fuerit ab radice, nigrum colorem ; ab altera, croci. Ipsum utilem esse oculorum medicamentis* » (2).

(1) H. N., l. XXIV, LII (XI).
(2) H. N., XXXVI, XXXVIII (XX), 2.

Galien, de son côté, s'exprime ainsi au sujet de cette dernière substance :

« Ὁ δ'αὐτὸς οὗτος λίθος [αἱματίτης] ὁμοίως ἐπ' ἀκόνης ἀποτριβόμενος αἵματος πτύσεσιν ἁρμόττει καὶ πᾶσιν ἕλκεσιν » (1).

Ces mortiers servaient donc à broyer certaines substances destinées soit à entrer dans la composition des collyres, soit à soulager directement les malades. On en faisait aussi usage pour l'application des collyres. Les collyres secs étaient des petits bâtonnets minces, composés d'une pâte que l'on marquait d'une empreinte à l'aide du cachet, avant de la laisser durcir. Pour les appliquer, l'oculiste les broyait dans les *coticulae*, puis y versait, suivant la nature du collyre et de la maladie, un liquide adoucissant ou astringeant qui servait de véhicule au collyre sec pulvérisé.

Isidore qui, malgré la basse époque à laquelle il vivait, avait conservé, surtout en médecine, comme tous ses contemporains, les traditions de l'antiquité, mentionne la *coticula* dans son chapitre intitulé : *De instrumentis medicorum* et en définit ainsi l'usage :

« *Coticula est in qua circumducta collyria resolvuntur* » (2).

D'ailleurs Pline et Galien, dans plusieurs passages, nous décrivent tout au long l'opération :

« Παρηγορικὰς δὲ ὑγρότητας ἔφην ᾠοῦ τε τὸ λευκὸν καὶ τὸ τῆς τήλεως ἀφέψημα καὶ πρὸς τούτοις ἔτι τὸ γάλα · προνοεῖσθαι δὲ ὅταν αὐτὸ χρὴ τοῦ νέας ἅμα καὶ εὐχύμου γυναικὸς

(1) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. IX, c. II, 2; t. XII, p. 196 : *Hic idem lapis [haematites] in cote contritus sanguinis expultioni competit omnibusque ulceribus.*

(2) Isidor., *Origines sive etymologiae*, l. IV, c. XI.

εἶναι τοῦτο, τῶν τιτθῶν ἐκθλιβομένων ἐπὶ τὴν ἀκόνην, ἐφ' ἧς ἀποτρίβεται τὸ κολλύριον, ὅπως ἔτι χλιαρὸν ἐγχέηται τοῖς ὀφθαλμοῖς » (1).

« ... Ὡς ἀποτρίβειν τε δέ αὐτῶν [κόμμεως καὶ τραγακανθης] ἐπὶ τῆς ἰατρικῆς ἀκόνης τὰ κολλύρια... » (2).

« Δηλοῖ γὰρ αὐτοῦ τὴν φύσιν οὖσαν τοιαύτην ἡ ἐπὶ τῆς ἰατρικῆς ἀκόνης λύσίς εἰς χυλὸν ἀναλυομένου κατὰ τὴν μεθ' ὑγροῦ τινος τρίψιν » (3).

« *Ad haec Hispaniensis* [*sal*] *eligitur*, *contraque suffisiones oculorum cum lacte in cotulis teritur* (4). »

On a d'ailleurs, comme je l'ai dit plus haut, une preuve que les médecins oculistes faisaient tout particulièrement usage de ces mortiers, dans les fouilles archéologiques, qui, plus d'une fois, ont montré les mortiers associés aux cachets. Un fait plus probant encore vient à l'appui des textes que je viens de citer : soit qu'ils n'aient pas toujours eu des mortiers à leur disposition, soit qu'ils aient voulu simplifier leur attirail, les médecins-oculistes de l'antiquité ont plus d'une fois transformé leurs cachets en *coticulae*. On sait que les cachets sont des petites pierres taillées, de forme généralement rectangulaire, assez épaisses pour

(1) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. III ; t. XII, p. 712 : *Lenitivos autem liquores dixi ovi candidum et foenigraeci decoctum et ad haec amplius ipsum lac, in quo providum esse convenit ut juvenculae simulque boni succi feminae existat, uberibus ipsius in cotem in qua collyrium teritur expressis, quo calidum adhuc oculis infundatur.*

(2) Id. ibid., c. V, p. 718 : *Ita ut per ipsa* [*parum gummi aut tragacanthae*] *in medica cote collyria tereremus...*

(3) Id. ibid., p. 720 : *Hanc enim ejus naturam indicat solutio quae fit in medica cote, quum per attritionem cum liquore quopiam in succum resolvitur.*

(4) Pline, H. N., XXXI, XLVI (IX), 3.

qu'on puisse graver sur les tranches les inscriptions destinées à marquer le collyre d'une empreinte. Les oculistes ont quelquefois taillé en biseau les arêtes de ces cachets, et, au centre de la surface plane, ils ont creusé un godet. Les cachets ainsi préparés pouvaient avoir un double usage. On en connaît plusieurs qui offrent cette particularité (1).

On s'est demandé pourquoi les cachets d'oculistes étaient toujours en pierre. C'est sans doute parce que, tout en servant de cachet, ils faisaient aussi l'office de *coticula*. On comprend facilement que l'opération de triturer et surtout de mêler avec un liquide le collyre réduit en poudre ne pouvait pas être faite sur une surface métallique. Il aurait pu, en effet, en résulter une réaction chimique propre à altérer la nature du médicament et à modifier ses propriétés.

L'usage de ces petits monuments peut donc être bien établi et prouvé. Les textes des auteurs s'accordent avec les découvertes archéologiques, pour démontrer que, depuis une haute antiquité jusqu'à une basse époque, ils ont fait partie de l'attirail des médecins et spécialement des médecins-oculistes.

(1) Cf. *Bulletin Monumental*, loc. cit.

Caen. — Imp. Henri Delesques, rue Froide, 2 et 4.

DU MÊME AUTEUR :

L'Épigraphie romaine en France, in-8°, 1879.
Cachet d'oculiste découvert à Reims, in-8°, 1879.
Paroles prononcées au collège de Juilly pour l'inauguration du buste de Berryer, in-8°, 1879.
Les fouilles de la place du Ralliement, à Angers. — Julia Mamaia, 2 figures, in-8°, 1880.
Contribution à l'histoire du droit latin, traduit de l'allemand de M. Otto Hirschfeld, in-8°, 1880.
Cachet du médecin Ferox, figure, in-8°, 1880.
Note sur deux inscriptions fausses, 2 figures. in-8°, 1880.
Magillius et D. Gallius Sestus, 1 planche, in-8°, 1880.
Les noms des deux premiers Gordiens, traduit de l'allemand de M. de Sallet, in-8°, 1880.
Observations sur l'épigraphie des Alpes-Maritimes de M. E. Blanc, in-8°, 1880.
Antiquités romaines trouvées aux Lilas-Romainville, 2 pl., in-8°, 1881.
Sur le collyre divinum et sur le cachet de M. Tarquinius Florentinus (Lettre à M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut), in-8°, 1881.
Sur un étui à collyre égyptien conservé au Musée du Louvre, 7 figures, in-8°, 1881.
Les inscriptions latines de l'exposition des fouilles d'Utique, in-8°, 1882.
Zénobie et Vaballatus. — Années tribunitiennes de Philippe le Jeune, traduit de l'allemand de M. Th. Mommsen, in-8°, 1882.
Inscription conservée au municipe de Tarente, in-8°, 1883.
Étude sur le camp et la ville de Lambèse, traduit de l'allemand de Wilmanns, et augmenté d'un *Appendice épigraphique*, in-8°, 1884.
La diffusion du droit latin dans l'empire romain, traduit de l'allemand de M. Otto Hirschfeld, in-8°, 1885.
Sur deux masques d'enfant de l'époque romaine trouvés à Lyon et à Paris, 2 planches, in-8°, 1886.
Bornes milliaires trouvées dans le Var, in-8°, 1886.
Antiquités romaines trouvées par M. Payard à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), 2 planches et 1 figure, in-8°, 1887.
La stèle de Senobena, 1 planche et 1 figure, in-8°, 1888.
Les milliaires de l'embranchement de la voie Aurélienne qui allait à Riez. Paris, in-8°, 1888.
Lettre de Calvet à Fauris de Saint-Vincent. Paris, in-8°, 1888.
Apollo Vindonnus, 2 planches et 2 figures, in-8°, 1889.

En collaboration avec M. A. Héron de Villefosse :

L'inscription de Gordien conservée au musée de Bordeaux, 1 planche et 1 figure, in-8°, 1881.
Cachets d'oculistes romains, in-8°, 1882, t. I, 2 planches et 19 figures. Ouvrage couronné par l'Institut.
Idem, t. II, sous presse.
Les Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule, fasc. I, in-4°, 1885, 3 figures.
Idem, fasc. II, 1885, 6 figures.
Idem, fasc. III, Le Trésor de Montcornet, 1885, 33 figures, 4 planches.
Inscriptions romaines de Fréjus, in-8°, 1885, 15 figures, 1 planche.
Supplément aux Inscriptions romaines de Fréjus (sous presse).